

ALMLM
Société par actions simplifiée au capital de 55 €
Siège Social : 15 avenue Hoche 75008 Paris
893 898 221 RCS PARIS
(La « Société »)

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 5 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin, Monsieur Jeremy Ben Dayan, agissant en qualité d'associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** ») de la Société,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE ET MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société, actuellement fixé actuellement 15 avenue Hoche 75008 Paris, au 10 rue de Penthievre 75008 Paris, à compter de ce jour.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

« *ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé : 10 rue de Penthievre 75008 Paris »

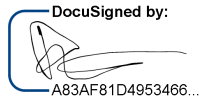
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

POUVOIRS POUR FORMALITES

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toutes les formalités requises et plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique.

DocuSigned by:

A83AF81D4953466...

Monsieur Jeremy Ben Dayan
Associé Unique